

**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX**

CARNET DE BORD

COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 325^E SESSION

Date 24/01/2022 – 28/01/2022

Type d'activité Suivi

Lieu Par visioconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origine/Remarques DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Il se compose de quinze experts indépendants. Il poursuit deux objectifs spécifiques : le traitement des réclamations collectives et l'examen des rapports nationaux sur l'application de la Charte sociale européenne en vue de se prononcer sur la conformité des situations nationales au regard de la Charte.

- Objectif(s)**
- Examen des réclamations collectives en instance.
 - Examen des rapports nationaux pour les Conclusions XXII-2 (2021) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2021 de la Charte révisée.
 - Adoption des Conclusions XXII-2 (2021) de la Charte de 1961 et des Conclusions 2021 de la Charte révisée.
 - Adoption des Conclusions 2021.

- Examen des faits nouveaux concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte.
- Reprise des discussions sur l'avancement des travaux du Groupe de travail du Comité des Ministres (GT-CHARTÉ), sur la base des informations en retour des dernières réunions avec la participation de Karin LUKAS et Giuseppe PALMISANO.
- Examen et adoption des projets de commentaires à l'intention du Comité des Ministres sur la recommandation 2216(2021) de l'Assemblée parlementaire.
- Examen et adoption de la proposition relative aux responsabilités des rapporteurs et à la composition des sous-comités pour les Conclusions 2022/Conclusions XXII-3 (2022).

Résultats

- 1) Le Comité a poursuivi son examen des réclamations en instance.
- 2) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité concernant l'Organisation européenne des associations militaires (EUROMIL) et syndicats c. Portugal, réclamation n° 199/2021.
- 3) Le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé concernant *Unione sindacale di base – settore pubblico impiego* (USB) c. Italie, réclamation n° 170/2018.
- 4) Les sous-comités ont examiné les projets de conclusions pour les Conclusions XXII-2(2021) de la Charte de 1961 et pour les Conclusions 2021 de la Charte révisée.
- 5) Le Comité a adopté les Conclusions XXII-2(2021) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2021 de la Charte révisée.
- 6) Le Comité a adopté les Conclusions 2021 concernant 8 pays (la Belgique, la Bulgarie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie et le Portugal).
- 7) Le Comité a examiné et adopté les rapports sur

les dispositions non acceptées concernant l'Autriche, la Moldova et la Norvège.

- 8) Le Comité a adopté les commentaires sur la recommandation 2216(2021) de l'Assemblée parlementaire.
- 9) Le Comité a décidé de la répartition des dispositions appartenant au groupe thématique 3 (articles 2, 4, 5, 6, 21 (AP2), 22 (AP3), 26, 28 et 29) entre les sous-comités et les rapporteurs en vue de préparer les Conclusions 2022/Conclusions XXII-3 (2022).

Conclusions/ Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en instance ;
- de transmettre aux Parties la décision de recevabilité et de la publier ;
- de transmettre la décision sur le bien-fondé aux Parties et au Comité des Ministres selon la procédure habituelle ;
- de finaliser et de transmettre les rapports sur les dispositions non acceptées concernant l'Autriche, la Moldova et la Norvège ;
- de finaliser et de transmettre au Comité des Ministres les commentaires sur la recommandation de l'Assemblée parlementaire.

Participants

Karin LUKAS, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Aoife NOLAN, Vice-Présidente
Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
József HAJDÚ
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Ekaterina TORKUNOVA
Tatiana PUIU
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC

Miriam KULLMAN

**Secrétariat du Conseil de
l'Europe**

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif

Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint